

**NATUREPARIF**  
**AVIS ATTRIBUTION**  
**Consultation n° 2009-6**  
***Procédure adaptée***

**1 - Identification du pouvoir adjudicateur qui passe le marché**

Correspondant : Monsieur le Président, NATUREPARIF, 84 rue de Grenelle, 75007 PARIS

**2 - Objet du marché et procédure de passation :**

**« Services d'agence de voyages »**

La mission comprendra les éléments suivants :

- Opérations de billetterie,
- Location de véhicules,
- Autres prestations annexes,
- Assistance et conseil, recherche du meilleur prix, information.

Marché passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 10 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Marché « à bons de commande » avec un seul attributaire en application des dispositions de l'article 43 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs.

**3 - Critères de jugement des offres :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- La valeur technique (60%),
- Le prix des prestations (40%).

**4 - Attribution du marché**

Date d'attribution : 27 juillet 2009

Nombres d'offres reçues : Quatre

Nom et Adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué :

VOYAGE PARIS MAGENTA, ROUTE DE DOUY, LA VARENNE FERRON, 28200 LA CHAPELLE DU NOYER

Informations sur le montant du marché : Maximum : 50 000 € HT

***Date de l'envoi du présent avis d'attribution : 10 août 2009***